

---

## AMNESTY INTERNATIONAL PUBLIC STATEMENT

07/04/2021 MDE 29/3937/2021

# RIGHT OF REPLY FROM MOROCCAN GOVERNMENT REGARDING SULTANA KHAYA

Amnesty International publishes here below, in response to their request for a right of reply, a letter received from the Moroccan government on 19 March 2021 about the case of Sultana Khaya.



N°:/DEC 06421

Rabat le : 19 MARS 2021

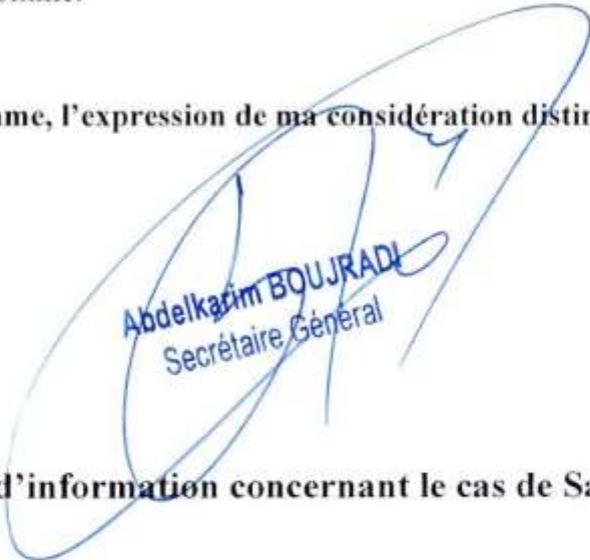
**A**  
**Madame Anna Guellali**  
**Directrice du programme**  
**régional Moyen-Orient et Afrique du Nord**  
**Amnesty International**

**Objet** : Concernant les allégations de Mme Saultana Khaya  
**Réf** : votre lettre en date du 12 mars 2021.

Faisant suite à votre lettre citée en référence, je vous exprime en premier lieu notre étonnement du fait qu'Amnesty International a manifestement fait siennes les allégations relayées par Saultana Khaya en recourant à un style purement affirmatif pour relater ces allégations avant même de disposer des éléments d'information des autorités marocaines.

Il n'en demeure pas moins que les autorités marocaines communiquent de bonne foi toute information pertinente permettant d'éclairer les faits en question. Vous trouverez ci-joint des éléments dans ce sens, souhaitant que vous leur accorder toute l'importance nécessaire conformément aux principes d'objectivité et d'impartialité que devraient caractériser le travail des ONG des droits de l'homme.

**Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.**

  
Abdelkarim BOUJRADI  
Secrétaire Général

**P. jointe : Eléments d'information concernant le cas de Saultana KHAYA**

## **Eléments d'information concernant le cas de Saultana KHAYA**

- **Concernant l'allégation relative à l'assignation à domicile de Mme. Saultana KHAYA et les membres de sa famille :**

Cette allégation est dénuée de tout fondement. Mme. Saultana Khaya et sa famille n'ont fait l'objet d'aucune restriction de liberté de circulation. D'après les vidéos publiées sur internet, il est clair que l'intéressée et ses proches circulent librement sans aucune restriction. Malheureusement, l'intéressée instrumentalise le contexte actuel lié au Covid-19 à des fins de désinformation en donnant l'impression que les villes du sud du Royaume sont sous "embargo", et, par suite, d'induire l'opinion publique internationale en erreur. Plusieurs vidéos montrant que l'intéressée circule librement et qu'elle s'agite sur la voie publique en vociférant attestent que l'intéressée n'est nullement assujettie à un régime d'assignation à résidence (Voir à titre illustratif : <https://www.youtube.com/watch?v=rbBkdx4cmCg> ) .

- **Concernant l'allégation d'utilisation de la violence contre Mme. Saultana KHAYA et sa famille :**

Suite à la publication de vidéos par Mme. Saultana Khaya sur les réseaux sociaux où elle accuse les éléments des forces de l'ordre d'utiliser la violence contre elle et sa famille, et qui auraient frappé et blessé sa sœur en date de 13 février 2021, la représentante de la Commission régionale du Conseil National des Droits de l'Homme de Laayoune -Sakia El Hamra ( CRDH ) , Mme. Briguina Laaroussi, a effectué une visite au domicile de Saultana KHAYA dans le cadre d'une mission de monitoring et d'investigation. A la suite de la visite, durant laquelle la représentante de la CRDH a recueilli les déclarations de la concernée, La CRDH a proposé à la concernée une assistance médicale que la dernière a déclinée.

La CRDH a également saisi les autorités concernées, qui ont démenti les allégations de Mme. KHAYA et ont fourni à la CRDH des informations sur les circonstances de l'incident. Par ailleurs, le CNDH a adressé une lettre au Président du Ministère Public, demandant l'ouverture d'une enquête.

En date du 16 février 2021, le Procureur Général près la Cour d'appel de Laayoune a ordonné l'ouverture d'une enquête qui est toujours en cours à ce jour.